

DÉNOMBREMENT DE 1931.

LISTE NOMINATIVE

DES HABITANTS DE LA COMMUNE De Cornillon-en-Erières

La liste nominative des habitants de la commune doit comprendre tous les habitants qui résident habituellement dans la commune, c'est-à-dire qui y habitent le plus ordinairement, qu'ils soient ou non présents au moment du recensement.

Il y a donc lieu d'y inscrire tous les individus, quel que soit leur âge, leur sexe ou leur condition, qui ont dans la commune un établissement permanent, une habitation personnelle ou de famille; et il n'y a pas lieu de distinguer s'ils y sont anciennement ou nouvellement établis, s'ils sont Français ou étrangers.

La liste nominative sera établie à l'aide des feuilles de ménage, qui donnent : 1^o dans la première section, les habitants résidants, présents dans la commune au moment du recensement; 2^o dans la deuxième section, les habitants qui résident habituellement dans la commune, mais qui en sont momentanément absents.

Il ne faudra pas transcrire sur la liste nominative les noms portés dans la troisième section de la feuille de ménage (hôtes de passage), puisqu'ils se rapportent à des personnes qui ne résident pas dans la commune.

Il n'y faudra pas non plus inscrire les noms des individus qui appartiennent aux catégories de population complées à part, conformément à l'article 2 du décret du 31 octobre 1930 (militaires, marins, détenus, élèves internes, etc.); ces individus figureront seulement *numériquement* dans le cadre spécial qui termine la liste nominative (cadre B, page 8 du modèle).

ON DOIT INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, ALORS MÊME QU'ILS N'AURAIENT PAS DE DOMICILE A EUX PROPRE OU QU'ILS SERAIENT MOMENTANÉMENT ABSENTS :

Les officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe dans les casernes ou quartiers, ainsi que les employés attachés aux établissements militaires;

Les gendarmes; les préposés des douanes;

Le personnel fixe des établissements désignés dans l'article 2 du décret du 31 octobre 1930, tels que directeurs, économies, surveillants, professeurs, employés, gardiens, concierges, gens de service;

Les membres des congrégations religieuses attachés à demeure à des établissements hospitaliers ou d'instruction dans la commune;

Les ouvriers domiciliés dans la commune qui travaillent momentanément au dehors;

Les malades résidant habituellement dans la commune et qui sont momentanément dans un hôpital, un sanatorium, un préventorium ou une maison de santé;

Les élèves externes des établissements d'instruction publics et privés si leurs parents ou tuteurs résident dans la commune.

ON NE DOIT PAS INSCRIRE SUR LA LISTE NOMINATIVE, QUOIQUE PRÉSENTS :

Les militaires et marins casernés dans la commune (à l'exception des officiers et sous-officiers qui ne sont pas logés avec la troupe, et des gendarmes);

Les personnes en traitement dans les sanatoriums et préventoriums antituberculeux, dans les asiles nationaux de convalescents et de convalescentes et ne résidant pas habituellement dans la commune;

Les détenus dans les maisons centrales de force et de correction, les maisons d'éducation correctionnelle et colonies agricoles, les maisons d'arrêt, de justice et de correction;

Les vieillards, les indigents, les infirmes et les aliénés, recueillis dans les dépôts de mendicité, les asiles et les hospices;

Les élèves *internes* des établissements d'instruction publics et privés, lycées, collèges communaux, écoles normales primaires, écoles spéciales, séminaires, maisons d'éducation et écoles publiques ou privées avec pensionnaires;

Les membres des communautés religieuses (à l'exception de ceux qui sont détachés d'une manière permanente au service des hospices ou des écoles dans la commune);

Les ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics;

Les individus exerçant des professions ambulantes;

Les marins des canaux et des rivières qui n'ont d'autre habitation que leur bateau, et généralement tous les individus qui ne sont dans la commune qu'en passant et avec l'intention de retourner à leur résidence habituelle.



EXPLICATION SUR LE MODE DE FORMATION DE LA LISTE NOMINATIVE.

Chaque case ne portera qu'une seule inscription, de telle sorte que chaque page renferme trente noms, *ni plus, ni moins*, sauf la dernière. Les noms devront être lisiblement écrits.

Colonnes 1 et 2. — Les noms des quartiers, sections, villages, hameaux ou rues seront écrits de manière à se trouver en regard des noms des individus qui sont les habitants de chacune de ces parties de la commune. On doit, en général, commencer le dénombrement par la partie centrale ou principale, le chef-lieu ou le bourg; de là on passera aux dépendances principales, puis aux habitations éparpillées. Dans les villes, on procédera par rues, quartiers, faubourgs, dans l'ordre alphabétique des rues.

Colonnes 3, 4 et 5. — On procédera par maison; dans chaque maison, par ménage. Il y aura pour chaque maison un numéro, qui sera le même pour tous les ménages qu'elle renferme. Chaque ménage se distingue également par un numéro d'ordre. On ouvrira devant chaque numéro une accolade assez grande pour comprendre tous les individus d'un même ménage.

Colonnes 6 et 7. — On inscrira d'abord le chef de ménage, homme ou femme, puis la femme du chef, puis ses enfants, s'il en a; puis les descendants, parents ou alliés faisant partie du ménage; enfin, les domestiques, les employés et les ouvriers qui vivent en commun avec la famille.

Colonne 11. — On fera connaître dans cette colonne la situation de chaque individu par rapport au ménage dont il fait partie, c'est-à-dire qu'on indiquera s'il en est le chef ou l'un des membres, s'il y appartient en qualité de parent ou d'allié, ou seulement comme employé ou domestique à gages.

Grand - Oïol.

Petit - Oïol

DÉSIGNATION		NUMÉROS par QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,			NOMS		PRÉNOMS		ANNÉE de NAIS- SANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONA- LITÉ.	SITUATION par RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patrons.
des QUARTIERS, villages ou hameaux.	des rues dans les villes.	des maisons.	des ménages.	des individus.	DE FAMILLE.	6	7	8	9	10	11	12	13	
1	2	3	4	5										
						9	Froment née Odile	Elisa	1889	St Sébastien	France	femme	ménagère	
						10	Froment	Jeanne	1913	Cornillon	id.	fille	réaint	
						11	Froment	Charles	1921	id.	id.	fil	id.	
						12	Froment	Gaston	1926	id.	id.	id.	id.	
						13	Boyer	Adrien	1902	St Sébastien	id.	chef.	cultivateur	patron
						14	Dorival née Bernard	Emilie	1882	St Sébastien	id.	chef	ménagère	patron
						15	Dorival	Marguerite	1912	Cornillon	id.	fille	réaint	
						16	Bernard	Cesar	1875	St Bernard	id.	chef.	cultivateur	patron
						17	Bernard née Bony	Le Marié Louisa	1886	St Sébastien	id	femme	ménagère	
						18	Bernard	André	1912	Cornillon	id.	fil	cultivateur	
						19	Bernard	Lion	1848	St Sébastien	id.	oncle	ancien bûcher	
						20	Sauve	André	1915	St Etienne	id.	domestique	agriculteur	Bernard
						21	Collard	Maria	1918	St Sébastien	id.	domestique	réaint	id
						22	Bonniot	Clara	1890	Cornillon	id.	chef.	Institutrice publique	patron
						23	Albayaud	Marius	1877	St Sébastien	id.	chef.	cultivateur	patron
						24	Albayaud née	Anais	1877	id.	id.	femme	ménagère	
						25	Albayaud	Marius	1904	id.	id.	fil	cultivateur	
						26	Albayaud	Maria	1907	id.	id.	fil	réaint	
						27	Albayaud	Perry	1909	id.	id.	fil	cultivateur	
						28	Albayaud	Gustave	1913	Cornillon	id.	id.	réaint	
						29	Albayaud	Paul	1919	St Sébastien	id.	id.	id.	
						30	André	Jules	1873	Cornillon	id.	chef.	cultivateur	patron
						31	André née Bonniot	Louise	1878	St Baudille	id.	femme	ménagère	
						32	Gay	Edmond	1907	St Baudille	id.	gendre	cultivateur	André
						33	Gay née André	Clara	1899	Cornillon	id.	fil	ménagère	
						34	Sauvobois	Gaston	1917	Mons	id	domestique	cultivateur	André
						1	Bayle	Albert	1877	Cornillon	id	chef.	cultivateur	patron
						2	Bayle née Chevadier	Souise	1890	id	id	femme	ménagère	
						3	Bayle née Peltre	Mélanie	1851	St Sébastien	id	mère	ménagère	
						4	Ouvrard	Edouard	1910	St Baudille	id.	neveu	cultivateur	

Les Richards

Le Petit-Quoi

Blanchardayres

DÉSIGNATION		NUMÉROS par QUARTIER, VILLAGE, hameau ou rue,			NOMS		PRÉNOMS		ANNÉE de NAIS- SANCE.	LIEU de NAISSANCE.	NATIONA- LITÉ.	SITUATION par RAPPORT au chef de ménage.	PROFESSION.	Pour les patrons, chefs d'entreprise, ouvriers à domicile, inscrire : patrons.	
des QUARTIERS, villages ou hameaux.	des rues dans les villes.	des maisons.	des ménages.	des individus.	DE FAMILLE.	6	7	8	9	10	11	12	13	Pour les employés et ouvriers, indiquer le nom du patron ou de l'entreprise qui les emploie.	
1	2	3	4	5											
						5	Boyer	Émile	1833	Infouages	France	domestique	cultivateur	Bayle	
						6	Bayle	Louis	1901	Cornillon	id.	chef ménage	cultivateur	patron	
						7	Bayle nee Robert	Maria	1879	St Guillaume	id.	mère	menagère		
						8	Bayle	Pierre	1866	Cornillon	id.	oncle	retraité		
		2				9	Bluchaire	Henri	1911	id.	id.	domestique	cultivateur	Bayle	
						10	Gauthier	Louis	1912	Chênes	id.	domestique	id.	id.	
						11	Pauvre	Édouard	1884	St Baudille	id.	chef	cultivateur	patron	
						12	Pauvre nee Chard	Berthe	1889	St Sébastien	id.	femme	menagère		
		3				13	Puverez	Etienne	1915	St Baudille	id.	domestique	cultivateur	Pauvre	
						14	Bisini	Jeanne	1900	St Georges	id.	domestique	id.	id.	
						15	Pallenchard	César	1886	Cornillon	France	chef	cultivateur	patron	
						16	Pallenchard nee	Emma	1886	St Sébastien	id.	femme	menagère		
		4				17	Pallenchard	André	1921	Cornillon	id.	fil	néant		
						18	Pallenchard	Lydie	1860	St Baudille	id.	mère	menagère		
						19	Potterard	Henri	1915	Cornillon	id.	domestique	cultivateur	Pallenchard	
						1	Parat	Émile	1886	id.	id.	chef	cultivateur	patron	
						2	Parat nee Parin	Maria	1893	id.	id.	femme	menagère		
		1				3	Parat	André	1915	id.	id.	fil	néant		
						4	Parat	Gaston	1924	id.	id.	id.	id.		
						5	Parat nee Laurent	Marie	1860	Trémelin	id.	mère	menagère		
						6	Parat	Émilie	1884	Cornillon	id.	sœur	menagère		
						7	Gauthier	Émile	1859	id.	id.	chef	cultivateur	patron	
						8	Gauthier	Josephine	1870	St Baudille	id.	femme	menagère		
		2				9	Charles	Edmond	1911	Cornillon	id.	fil	cultivateur		
						10	Charles	Jeanne	1913	id.	id.	fille	néant		
						11	Charles	Marcel	1915	id.	id.	fil	id		
						1	Doriel	Louis	1859	Trémelin	id.	chef	cultivateur	patron	
						2	Doriel nee Falzon	Édile	1851	Cornillon	id.	femme	menagère		
		1				3	Doriel nee	Édouard	1889	St Genou	id.	petit fil	id		
						4	Doriel	Émile	1916	Cornillon	id.	petit fils	néant		

RELEVÉ DES TOTAUX DE CHAQUE PAGE

NOMBRES des pages.	NOMBRE					NOMBRES des pages.	NOMBRE					NOMBRES des pages.	NOMBRE							
	1 de maisons.	2 de ménages.	3	4 d'individus.	5 de Français.	6 d'étrangers.	1 de maisons.	2 de ménages.	3	4 d'individus.	5 de Français.	6 d'étrangers.	1 de maisons.	2 de ménages.	3	4 d'individus.	5 de Français.	6 d'étrangers.		
1	9	10	30	30	0		54							Report...						
2	10	11	30	29	1		52							Report...						
3	8	8	30	30	0		53								101					
4	8	8	30	30	0		54								102					
5	6	6	30	29	1		55								103					
6	4	4	18	14	4		56								104					
7							57								105					
8							58								106					
9							59								107					
10							60								108					
11							61								109					
12							62								110					
13							63								111					
14							64								112					
15							65								113					
16							66								114					
17							67								115					
18							68								116					
19							69								117					
20							70								118					
21							71								119					
22							72								120					
23							73								121					
24							74								122					
25							75								123					
26							76								124					
27							77								125					
28							78								126					
29							79								127					
30							80								128					
31							81								129					
32							82								130					
33							83								131					
34							84								132					
35							85								133					
36							86								134					
37							87								135					
38							88								136					
39							89								137					
40							90								138					
41							91								139					
42							92								140					
43							93								141					
44							94								142					
45							95								143					
46							96								144					
47							97								145					
48							98								146					
49							99								147					
50							100								148					
A reporter..	45	47	168	162	6		A reporter..								A reporter..					

DR
L'ISE

RÉCAPITULATION.

A. — TABLEAU RÉCAPITULATIF de la population inscrite sur la liste nominative et répartition de cette population en population agglomérée et population éparsse.

1.40

QUARTIERS, VILLAGES, HAMEAUX, sections ou rues.	NOMBRE				
	de MAISONS.	de MENAGES.	d'IN- DIVIDIS.	de FRANGAIS.	d'é- TRANGERS.
1	2	3	4	5	6
1 ^o Quartiers, sections ou rues formant l'agglomération du chef-lieu.	3	3	17	17	0
<i>Cornillon</i>					
TOTAL de la population agglomérée au chef-lieu	3	3	17	17	0
2 ^o Sections, villages, hameaux, fermes et habitations en dehors de l'agglomération du chef- lieu, formant la population dite éparsée.					
<i>Villard Julien</i>	21	23	65	64	1
<i>Grand-Ouol</i>	10	10	34	34	0
<i>Petit-Ouol</i>	4	4	19	18	1
<i>Les Richards</i>	2	2	11	11	0
<i>Blanchardeyres</i>	2	2	9	5	4
<i>La Citadelle</i>	1	1	5	5	0
<i>La Combe d'Andrieux</i>	1	1	5	5	0
<i>La Grange</i>	1	1	3	3	0
TOTAL de la population éparse.....	42	44	151	145	6
Report de la population agglomérée au chef-lieu	3	3	17	17	0
TOTAL GÉNÉRAL de la po- pulation inscrite sur la liste nominative.....	45	47	168	162	6

B. — TABLEAU RÉCAPITULATIF des populations comptées à part en exécution de l'article 2 du décret du 31 octobre 1930.

CATÉGORIES DE POPULATION.	NOMBRE		
	1 d'IN- DIVIDUS.	2 de FRANÇAIS.	3 d'É- TRANGERS.
Militaires et marins des armées de terre et de mer logés dans les casernes et quartiers.....			
Personnes en traitement :			
Dans les sanatoriums et préventoriums antituberculeux			
Dans les asiles nationaux de convalescents et de convalescentes			
Detenus dans les	Maisons centrales de force et de correction		
	Maisons d'éducation correctionnelle		
	Maisons d'arrêt, de justice et de correction		
Individus recueillis dans les	Dépôts de mendicité		
	Asiles d'aliénés		
	Hospices		
Elèves internes des	Lycées, collèges communaux et écoles normales primaires		
	Ecoles spéciales		
	Séminaires		
	Maisons d'éducation et écoles avec pensionnat		
Membres des communautés religieuses, à l'exception de ceux qui sont détachés au service des hospices ou des écoles			
Ouvriers étrangers à la commune occupés aux chantiers temporaires de travaux publics			
TOTAL de la population comptée à part.....			

C. — RÉCAPITULATION GÉNÉRALE de la population de la commune.

Population agglomérée au chef-lieu (1 ^{re} section du cadre A ci-contre)	17
Population éparsé (2 ^e section du cadre A)	151
Population municipale	168
(TOTAL du cadre A)	168
Population comptée à part, conformément à l'article 2 du décret du 31 octobre 1930. (Total du cadre B ci-dessus)	"
TOTAL GÉNÉRAL de la population de la commune	168
Dont { présents le jour du recensement	168
absents le jour du recensement	"

A Cornillon-en-Trièves le 25 mars

1931



La Muerte

A. J. Xavier